



Assemblée générale

Distr. générale
7 avril 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 14 février 2020, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, se référant à la note verbale de la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan (A/HRC/43/G/3), a l'honneur d'appeler l'attention du Haut-Commissariat et des États Membres de l'ONU, en particulier les États Membres qui font partie du Mouvement des pays non alignés, sur le fait que l'Azerbaïdjan abuse de sa présidence du Mouvement des pays non alignés pour servir ses propres intérêts en matière de politique nationale.

La Mission permanente de la République d'Arménie prie le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de bien vouloir faire distribuer la présente note verbale en tant que document de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

